



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4396

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Renoncement à l'acquisition d'une propriété située 12, rue Victor Hugo appartenant à MCA Promotion et levée des réserves de voirie

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Rapporteur : Monsieur Flaconnèche

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Pallega, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4396**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Renoncement à l'acquisition d'une propriété située 12, rue Victor Hugo appartenant à MCA Promotion et levée des réserves de voirie**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Suivant les dispositions des articles L 230-1 et suivants du code de l'urbanisme, la société MCA promotion, par courrier en date du 19 juillet 2007 reçu le 20 juillet 2007 en mairie de Décines Charpieu, a adressé une mise en demeure d'acquiescer, par la Communauté urbaine, la propriété lui appartenant située 12, rue Victor Hugo à Décines Charpieu, cadastrée sous les numéros 28 et 29 de la section CO.

Il s'agit d'une propriété constituée de deux parcelles de terrain dont une supporte une maison d'habitation et une dépendance, le tout situé à l'angle des rues Victor Hugo et Gambetta, chacune étant concernée par un élargissement de voie.

Ces opérations de voirie font l'objet d'emplacements réservés au plan local d'urbanisme (PLU) numéro 45 pour l'élargissement de la rue Gambetta et numéro 84 pour l'élargissement de la rue Victor Hugo.

Considérant que :

- le bâtiment existant constitue, avec les éléments végétaux protégés au PLU, un ensemble de valeur structurant ce carrefour,
- la rue Victor Hugo a fait l'objet d'un aménagement en 2006 et qu'il semble peu probable que de nouveaux travaux soient envisagés à court et moyen terme,
- le réaménagement de la rue Gambetta le sera dans son emprise actuelle,

la commune de Décines Charpieu, la direction de la voirie et la direction du développement territorial de la Communauté urbaine ont, en conséquence, émis un avis favorable à la suppression de ces emplacements réservés ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Renonce à l'acquisition de la propriété située 12, rue Victor Hugo à Décines Charpieu et appartenant à MCA promotion.

2° - Prononce la levée des réserves de voirie (ER 45 et ER 84) sur ladite propriété telles qu'elles sont identifiées au PLU approuvé le 11 juillet 2005 et opposable aux tiers le 5 août 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,